



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2022

Présent(e)s :

Claude EERDEKENS, Bourgmestre
Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD, Elisabeth MALISOUX, Echevins
Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, ~~Martine DIEUDONNE-OLIVIER~~, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha François, Gwendoline WILLIQUET, ~~Damien LOUIS~~, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSEN, Eddy SARTORI, Conseillers communaux
Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : Philippe RASQUIN

14.1. OBJET : Interpellation de Madame Florence HALLEUX Conseillère communale : "Puisque vous avez cassé les ailes d'un KANAR, prêteriez-vous la plume à l'opposition AD&N?"

Le Conseil communal prend connaissance d'une interpellation de Madame Florence HALLEUX, Conseillère communale, établie comme suit :

"Depuis de nombreuses années, la minorité a réclamé le droit de s'exprimer dans le Bulletin communal car les Andennais ont le droit de connaître le point de vue de tous les élus du Conseil communal et de lire notre vision pour ANDENNE. En 2008, la Commission nationale permanente du pacte culturel, saisie par les écologistes de l'époque, s'était exprimée en faveur de cette ouverture, et avait recommandé au Collège de « donner de la place à la diversité des opinions ». Philippe COURARD, Ministre des pouvoirs locaux, avait abondé dans ce sens, suivi par le Ministre FURLAN en 2011. Plusieurs communes wallonnes ont d'ailleurs ouvert, avec succès, leur Bulletin communal à l'opposition, PERWEZ, STAVELLOT, ANS, ...

Par le passé, en réponse à cette demande, vous aviez répondu que le Bulletin communal n'est pas l'endroit d'une tribune politique. Pourtant, à lire vos éditos, nous n'y croyons pas. Nombres d'entre eux font largement l'objet de vos axes politiques et dépassent la simple explication factuelle lorsque vous exposez, par exemple, votre volonté politique en matière d'aménagement du territoire. Les dessins de KANAR, comme tous les dessins de presse, faisaient le pendant, avec beaucoup d'humour, et nous les regrettons amèrement, comme beaucoup d'Andennais.

Le départ de KANAR m'a donné envie de vous interpellier une fois encore à ce sujet. Car, à l'heure des réseaux sociaux, je ne vois pas vraiment le risque que vous prendriez à nous ouvrir l'accès à ce média financé par la commune, puisque nous pouvons librement nous exprimer par ailleurs. Toutefois, le Bulletin communal reste l'endroit où nous pourrions nous exprimer comme vous sur la vie de la commune. Nous ne nous targuerons pas d'être aussi drôles que KANAR mais nous nous efforcerons, dans le respect de nos débats, d'exprimer simplement nos points de vue."

En réponse à cette interpellation, Monsieur le Bourgmestre s'exprime comme suit :

"Brièvement, il n'y a pas KANAR qui veut bien entendu. Il s'agit d'un artiste talentueux que je tiens à saluer. Cela dit, je voudrais rappeler que le Bulletin communal est un outil d'informations communales et non pas un outil d'expressions des quatre partis politiques représentés au Conseil communal.

Le MR, comme le PS, n'ont pas accès au Bulletin communal et il est logique qu'AD&N, les Engagés et Ecolo, n'aient pas accès non plus.

Je tiens à rappeler que vous avez évoqué des interventions de 2008, qu'une réponse a été récemment apportée par le Ministre des Affaires intérieures wallon il n'y a pas tellement longtemps, lequel disait que l'on devait distinguer les communications du Collège dans l'exercice de ses fonctions par rapport à l'expression d'opinions politiques.

Le Ministre de Tutelle a considéré que la « Déclaration de Politique communale », pour la citer, était un document émanant du Collège et non de groupes politiques.

A ce titre, il y a donc lieu de considérer (je cite le Ministre) qu'il s'agit d'une communication du Collège n'ouvrant pas le droit aux autres groupes politiques d'avoir accès au Bulletin communal.

Donc, cette conclusion est très simple dès lors que le Bulletin communal n'est pas ouvert aux deux partis qui constituent la majorité, il n'est pas non plus ouvert à l'opposition."

Madame Florence HALLEUX, Conseillère communale, réagit comme suit :

"Je ne m'attendais pas à une autre réponse de votre part, Monsieur le Bourgmestre.

Pourtant, dans votre dernier édito, vous parlez des faillites des communes et vous dites ensuite qu'ANDENNE est bien gérée grâce à une bonne gestion des réserves et des provisions. Pour moi, vous faites donc de la politique.

Bien entendu, vous pourriez l'ouvrir au MR et aux autres partis, comme cela se fait avec d'autres bulletins communaux où une page s'intitulant "tribune d'expression libre" est dédiée aux différents groupes politiques, lesquels peuvent s'y s'exprimer.

Quant aux dessins de presse réalisés par KANAR, ceux-ci faisaient le lien évidemment avec votre édito, on donnait un autre point de vue.

Dans le bulletin communal, nous n'avons plus que votre ligne de conduite et c'est un peu regrettable."

Monsieur le Bourgmestre répond comme suit :

"Je ne vais pas polémiquer mais je ne pense pas que Monsieur KANAR faisait de la politique.

En tout cas, un humoriste tourne la politique en dérision, ce qui est tout à fait différent de faire de la politique.

A titre de comparaison, je ne pense pas que "Kroll" ou "DuBus", à travers leurs dessins parus dans "La libre" et d'autres journaux, font de la politique.

Ils s'amusent et ce qu'ils produisent comme création artistique est très intéressant.

Je crois qu'il ne faut pas confondre KANAR comme étant le porte-parole de l'opposition."

Madame Florence HALLEUX, précitée, répond comme suit :

"Non pas du tout, ce n'est pas cela que je veux dire, alors pourquoi l'avez-vous empêché de s'exprimer?"

Monsieur le Bourgmestre ajoute comme suit :

"C'est lui qui ne veut plus s'exprimer."

Madame Florence HALLEUX rétorque comme suit :

"Parce que vous avez censuré son dernier dessin."

Monsieur le Bourgmestre ajoute comme suit :

"Il y a des choses qui sont parfois admissibles."

Je tiens à vous signaler que nous avons parfois eu des réactions très irritées de citoyens par rapport à l'humour et on a toujours tenu bon.

L'on ne va pas passer sous silence cet incident étant donné que vous le soulevez au Conseil communal mais à un moment donné, il faut tourner la page.

Par ailleurs, si Monsieur KANAR souhaitait à nouveau s'exprimer, la porte lui est la bienvenue mais il peut paraître logique, à certains moments, d'essayer d'éviter de froisser inutilement certaines personnes, c'est tout.

Pour nous, l'incident est clos."

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Par le Conseil,

Le Directeur général,

Le Président,

(s) Ronald GOSSIAUX

(s) Philippe RASQUIN

Pour extrait conforme,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Ronald GOSSIAUX

Claude EERDEKENS



